



Monsieur le Ministre Bruno le Maire
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
139, rue de Bercy
75012 Paris

Paris, le 30 octobre 2020

COVID-19 : N'OUBLIONS PAS UNE NOUVELLE FOIS LA FILIERE CAFE DES PLANS D'AIDE DE L'ETAT

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat français du Café, le Collectif Café - CFC et la Fédération nationale de Vente et Services automatiques (NAVSA) s'unissent aujourd'hui dans cette lettre pour vous partager le profond désarroi et la grande détresse dans laquelle se trouve notre filière torréfactrice depuis le début de la crise sanitaire COVID19.

Première boisson la plus consommée au monde, incontournable dans notre quotidien et ancrée dans notre patrimoine culinaire, le café a depuis de trop nombreux mois perdu de sa saveur.

Les premières mesures de restrictions sanitaires décidées par le Gouvernement pour contenir la crise sanitaire lors de la première vague épidémique, bien qu'évidemment nécessaires, **ont été dévastatrices pour ce secteur qui a accusé une perte de chiffre d'affaires comprise entre -50 et -91%**. Fermeture administrative des lieux ouverts au public tels que les restaurants, les hôtels, les cafés, restriction des déplacements, trafic ferroviaire et aéroportuaire quasi à l'arrêt, généralisation du télétravail : les entreprises torréfactrices de café – du fait de leur dépendance quasi-exclusive à la consommation hors domicile – ont dû fermer boutique, mettre massivement en chômage partiel leurs effectifs (90%), ont vu leurs ventes dégringoler (de -75 à -90%), fondre leur trésorerie et ont dû revoir toute perspective d'investissements. Il en fut de même pour les professionnels de la vente par automate, en aval, qui ont connu une situation d'inactivité subie en raison non seulement de la fermeture de l'immense majorité de leurs clients mais encore de la condamnation de leurs appareils dans les lieux restés ouverts, et ce même une fois le « déconfinement » venu.

Monsieur le Ministre, vous avez, dans le cadre de la première vague épidémique et du « confinement » qui a suivi, annoncé un plan d'aide massif pour les secteurs touchés de plein fouet par la crise qui a exclu de son périmètre la filière torréfactrice et les entreprises qui lui sont liées. Aujourd'hui, nos espoirs de retrouver une activité « normale » et de compenser nos pertes sont anéantis.



Le Président de la République vient d'annoncer un « reconfinement » du pays pour contrer à nouveau l'épidémie : notre filière ne doit pas être une nouvelle fois la grande oubliée de l'histoire !

L'avenir de notre secteur, du savoir-faire torréfacteur et des emplois qui en découlent dépendront des mesures de soutien spécifiques que le Gouvernement consentira à lui accorder. C'est pourquoi nous demandons :

- Que notre filière soit dès à présent incluse dans la liste des secteurs éligibles aux aides de l'Etat (Liste « S1 bis ») afin que nos entreprises puissent bénéficier de l'exonération totale des cotisations sociales et patronales, de la prise en charge de l'activité partielle à hauteur de 70% par l'Etat, ou encore de l'accès au fonds de solidarité (jusqu'à 10 000 euros par mois).
- Que des mesures soient prises pour garantir la trésorerie de nos entreprises en assouplissant les autres charges du quotidien (factures d'énergie, loyers etc. ...) : l'instauration d'un crédit d'impôt accordé aux bailleurs privés pour leur permettre d'absorber les loyers impayés serait ainsi une piste à explorer.

L'heure est grave, Monsieur le Ministre, et nous comptons donc sur votre plein soutien à notre filière, qui n'a pas fait l'objet jusqu'à aujourd'hui de toute l'attention qu'elle mérite au regard de la situation dans laquelle elle se trouve.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

David Serruys,
Président du Collectif Café

Nicolas Peyresblanques,
Président du Syndicat français du Café

Pierre Albriex,
Président de NAVSA

Le **Syndicat Français du Café** rassemble quinze entreprises de toute taille de torréfaction et de distribution de café et de boissons au café en France. Le secteur café dans son ensemble rassemble près de 3287 emplois directs en France pour un total de ventes en réseau hors domicile de +1,5 milliards d'euros.

Le **Collectif Café**, principale fédération professionnelle française, représente l'ensemble de la filière café, de la cerise à la tasse et défend les intérêts des importateurs, torréfacteurs, baristas, coffee shops. Il regroupe 300 entreprises, de toutes tailles, de la TPE à la PME, qui produisent et commercialisent du café torréfié. Ce secteur compte plus de 1800 emplois directs et pèse plus de 1,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires (circuits C.H.R et commerce de détails). www.collectifcafe.fr

La **Fédération nationale de Vente et Services automatiques (NAVSA)** fédère les professionnels de la vente par automate en France (gestionnaires d'appareils, fabricants de matériel, fabricants de produits et entreprises fournissant des services dits « associés »). Elle est l'unique organisation professionnelle du secteur, qui compte plus de 1000 entreprises exploitantes, emploie 55 000 personnes en France et génère un chiffre d'affaires annuel de 2,9 milliards d'euros, avec plus de 600 000 points de vente sur l'ensemble du territoire. NAVSA est membre fondateur de la Fédération européenne de la Distribution automatique, la European Vending and Coffee Service Association (EVA). NAVSA adhère à la Confédération du commerce de gros et international (CGI).